

SYSTEME DE VEGETALISATION OPTIGREEN "TOITURE NATURELLE PRAIRIE" Semis de graines de vivaces et de fragments de sédums

Pente du support : 0 à 9 %

Le système de végétalisation décrit ci-dessous est conforme aux Règles Professionnelles pour la conception et la réalisation des terrasses et toitures végétalisées édition n°2 novembre 2007 et fait l'objet d'un Cahier des Charges OPTIGREEN visé par un bureau de contrôle. Les Règles professionnelles viennent compléter les dispositions des NF-DTU de la série 43.

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME

Poids du système à CME : env. 155 kg/m² (+ charge de sécurité définie dans les RPTTV nov. 2007, selon support et pente)

Epaisseur de substrat : 10 cm tassés (facteur de tassement : 1,2)

Hauteur du système : env. 14 cm

Capacité de rétention en eau maximale : env. 46 l/m²

DESCRIPTIF DU SYSTEME

- **Couche végétale** : Semis type E, mélange de vivaces selon la liste TOITURE NATURELLE PRAIRIE OPTIGREEN (Achillea, Anthemis, Campanula, Dianthus, Leucanthemum, Origanum, Saponaria, Silene, Thymus,...) Dose : 116 g/100 m². Semis de fragments de 4 à 6 variétés de sédums. Dose : 50 g/m².

En complément sur demande : semis type G, mélange de 9 espèces de graminées (Festuca, Carex, Poa,...). Dose : 33 g/100 m².

- **Couche de culture** : Substrat extensif E à base de matériaux naturels (agrégats minéraux poreux et compost de déchets verts). Capacité de rétention d'eau : ≥ 40% en volume. Masse volumique à CME : 1450 kg/m³. Epaisseur 10 cm tassés. Conformément aux Règles Professionnelles, l'utilisation de terre végétale est strictement interdite.

- **Couche filtrante** : Filtre géotextile type 105 non tissé en fibres de polypropylène. Perméabilité verticale : 130l/(m².s). Ouverture de filtration : 60 μ ≤ O_f ≤ 200 μ. Masse surfacique : 105 g/m².

- **Couche drainante** : Drain à réserve d'eau FKD 25 en PEHD recyclé. Réserve d'eau (rempli) : 2 l/m². Epaisseur : 25mm. Résistance à la compression : 175 kN/m².

- **Couche de protection** : Géotextile absorbant de protection RMS300, non tissé en fibres synthétiques recyclées, imputrescible. Rétention d'eau : env. 2 l/m². Masse surfacique : 300 g/m².

TRAITEMENT DES PERIPHERIES ET AUTOUR DES EVACUATIONS DES EAUX PLUVIALES

Mise en place obligatoire d'une zone stérile de 40 cm minimum de largeur, conformément au Cahier des Charges OPTIGREEN.

La partie courante végétalisée est séparée de la zone stérile par un dispositif de type pare gravier ajouré ZP 150 en aluminium épaisseur 1mm, de hauteur 150 mm, ou équivalent.

ENTRETIEN

L'entretien est obligatoire. L'entretien sur la période de parachèvement (période entre l'installation de la végétalisation et la réception de l'ouvrage) fait partie intégrante du marché de travaux. Après réception, l'entretien de confortement (période jusqu'à l'obtention d'un taux de couverture > 80 %) doit faire l'objet d'un contrat avec le maître d'ouvrage. La fréquence minimale d'intervention est de 3 à 4 passages/an (cf. Règles Professionnelles).

ARROSAGE

Le maître d'œuvre doit prévoir un ou plusieurs point(s) d'eau de débit dimensionné à la surface végétalisée, disponible(s) au niveau de la terrasse au moment des travaux et pendant toute la durée de vie de l'ouvrage (Débit min. 2,5 m³/h - Pression dynamique minimum 3 bars). Tout point de la terrasse devra être situé à moins de 30 mètres d'un point d'eau.

A la mise en œuvre : L'arrosage de la végétalisation, jusqu'à saturation du système, est indispensable à la mise en œuvre. Celui-ci doit être prolongé les premières semaines si les conditions climatiques l'imposent.

Au-delà de la période d'installation : Bien que le système fonctionne de manière autonome, un apport d'eau peut s'avérer nécessaire en période de sécheresse prolongée exceptionnelle ou de canicule.